

**DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
TARN ET GARONNE POUR LA REFECTION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE DE SAINT AVIT**

2024 - 20

Le Maire de la Commune de Moissac,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues par l'article L2122-22 susvisé,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le conseil municipal a confié à Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la commune de réaliser des travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière de Saint Avit,

Considérant que le Conseil Départemental du Tarn et Garonne peut accorder à la commune une subvention pour ce projet,

Considérant que le montant de l'opération est estimé à 7 360 € HT

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental du Tarn et Garonne,

D E C I D E :

Article 1 – OBJET

De solliciter le concours financier du Conseil Départemental du Tarn et Garonne pour un montant estimatif d'opération de 7 360 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
TRAVAUX	7 360,00 €	8 832,00 €
Total	7 360,00 €	8 832,00 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
CONSEIL DEPARTEMENTAL 82	20,00%	1 472,00 €
Commune	80,00%	5 888,00 €
TOTAL	100,00%	7 360,00 €

Article 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

Article 3 – APPLICATION

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de CASTELSARRASIN.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Moissac, le **16 FEV. 2024**
Le Maire, Romain LOPEZ

